



Des structures associatives se consacrent au bien-être de nos amis à poils depuis de nombreuses années !

Ces précieuses associations se consacrent à l'adoption de chiens et de chats, recherche de nouvelle famille pour placer et donner de l'affection à des chiens, des chats, des chevaux qui ont été délaissés, abandonnés ou maltraités.

« Les animaux de compagnie sont les meilleurs amis du monde » et pour autant, encore trop d'animaux sont encore abandonnés ou maltraités.

La loi le proclame, l'animal n'est plus envisagé comme un « bien meuble » mais comme un « être vivant doué de sensibilité ». La modernisation du Code Civil (pilier du Droit Français) approuvée par l'Assemblée Nationale en 2015, a entériné cette évolution chère aux défenseurs des animaux, la considérant comme un juste revirement éthique.

- ♥ **La Société Protectrice des Animaux (SPA) du Dauphiné** se situe à Uriage, depuis 1965, avec à sa tête, son président Gérard Lassiaz, elle a une capacité d'accueil de 45 chiens et 45 chats. L'objectif de cette association est de pérenniser le départ de ces animaux recueillis vers une autre vie, une famille aimante et d'éviter au maximum le retour de ces animaux au refuge. **Des bénévoles disponibles sont toujours les bienvenues pour sortir les chiens en promenade régulièrement.**

SPA du Dauphiné, Le Maupas, 38410 Uriage – tél 04 76 89 12 66 – www.spa-du-dauphiné.fr

- ♥ **L'Association pour la protection des Animaux de Grenoble et Isère (APAGI)**, depuis 1977, située au Versoud, a à sa tête son président Philippe Peurière. L'APAGI travaille en étroite collaboration avec la Fourrière Métropolitaine, se trouvant sur un terrain jouxtant celui de l'association, proche de l'aérodrome du Versoud. Ce sont près de 300 chats et 205 chiens qui sont recueillis chaque année. Le chenil compte 54 box individuels, deux chalets en bois (dédiés aux grands chiens) ainsi que 3 parcs de détente d'environ 5000m². **Là aussi, les bénévoles volontaires et disponibles sont nécessaires et bienvenues pour promener régulièrement les chiens.** Au-delà de son engagement pour l'adoption et le bien-être animal, l'APAGI milite contre la corrida, contre la fourrure.

APAGI, 659 route de l'Isère, 38420 Le Versoud – Tél 04 76 77 20 06 – www.apagi.fr

- ♥ **L'Association « Cheval Mon Ami »** a été créée en 1992 par Marie-Ange Drouin et se situe sur Domène. Cette association recueille et héberge des équidés (chevaux) abandonnés, maltraités ou placés par des fondations de protection animale : des bêtes âgées, de jeunes chevaux, parfois blessés qui pourront ensuite être adoptés. Un vétérinaire, un kiné, un ostéopathe et un comportementaliste interviennent gratuitement pour l'association. Cette association a besoin de vous, devenez adhérents et donnez un peu de

temps à ces animaux qui ont un grand besoin de la chaleur et du réconfort que peuvent leur apporter les bénévoles de l'association.

« Cheval mon ami », chemin du Trou Bleu, 38420 Domène. Tél 06 82 71 14 73 – <https://assochevalmonami.wifeo.com>

Si le Bien-être animal est porteur de sens pour vous, si vous avez la « fibre » vis-à-vis de nos compagnons à poils, alors n'hésitez pas à prendre contact avec ces structures, elles ont besoin de toutes les bonnes volontés, disponibles et aimantes, pour cajoler, balader et s'occuper de ces animaux « cabossés » ou non qui ne demandent que votre attention. Merci pour eux !!!

Info de ce jour parue dans le Dauphiné Libéré du mardi 22/12/21 sur les mesures prises concernant l'abandon des animaux (durcissement)

Lutter contre l'abandon de nos animaux de compagnie est l'une des nouvelles missions que s'est donné le Ministre de l'Agriculture. « L'abandon est un acte de maltraitance », le gouvernement souhaite durcir les sanctions à « 3 ans d'emprisonnement dès lors que ces actes de maltraitance ont été identifiés et démontrés ». Le gouvernement a mis sur pied un plan pour lutter contre l'abandon des chiens et des chats, estimés à 100 000 par an, voire plus. Il s'agit de « sensibiliser, accompagner et sanctionner ».

Pour lutter contre les achats impulsifs, un « certificat de sensibilisation » devra être signé avant tout achat d'un animal, pour rappeler les obligations de soins, de vaccination et les coûts liés à la possession d'un animal. Un fascicule sera également diffusé dans les écoles élémentaires pour sensibiliser les enfants.

Au sujet des ventes sur internet, une charte d'encadrement a été conclue avec la plateforme Leboncoin. Les annonces concernant les chiens et les chats doivent préciser le numéro d'identification de l'animal, son âge, sa race, ses vaccinations...Un observatoire de protection animale sera créé pour mieux évaluer la situation. Le gouvernement souhaite également aider les personnes défavorisées à soigner leurs animaux en consacrant quatre millions d'euros pour la médecine vétérinaire solidaire.

